

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 90

15 janvier 2009

### SOMMAIRE

<b>Aides au Développement d'Entreprises de Services S.A.</b> .....	<b>4287</b>	<b>Nouvelle Société Quai 14 S.à r.l.</b> .....	<b>4318</b>
<b>Aqualan Finance S.A.</b> .....	<b>4284</b>	<b>P M R</b> .....	<b>4291</b>
<b>AXA Mezzanine II S.A., SICAR</b> .....	<b>4313</b>	<b>Red Rice Holding S.A.</b> .....	<b>4280</b>
<b>BUO Luxembourg</b> .....	<b>4284</b>	<b>Sagres Participations S.A.</b> .....	<b>4287</b>
<b>Business Office Services International S.A.</b> .....	<b>4295</b>	<b>Salon Le Coiffeur Bettina JUENGELS et Co</b> .....	<b>4276</b>
<b>Calista Institut</b> .....	<b>4274</b>	<b>Shiva S.à r.l.</b> .....	<b>4277</b>
<b>Century Properties S.à r.l.</b> .....	<b>4291</b>	<b>Société de Conseils, de Participations et de Gestion</b> .....	<b>4276</b>
<b>CIL Luxembourg</b> .....	<b>4277</b>	<b>Société Hippique Casino 2000 Sarl</b> .....	<b>4320</b>
<b>Cofima I S.A.</b> .....	<b>4284</b>	<b>SOCPAR, Société de Participations SAH</b> .....	<b>4285</b>
<b>Compagnie Privée de l'Etoile S.A.</b> .....	<b>4284</b>	<b>SOCPAR, Société de Participations SAH</b> .....	<b>4286</b>
<b>ECM Regions CZ S.à r.l.</b> .....	<b>4285</b>	<b>SOCPAR, Société de Participations SAH</b> .....	<b>4286</b>
<b>Embassair Holding</b> .....	<b>4291</b>	<b>SOCPAR, Société de Participations SAH</b> .....	<b>4286</b>
<b>Eurostampa International S.A.</b> .....	<b>4283</b>	<b>SOCPAR, Société de Participations SAH</b> .....	<b>4285</b>
<b>Extensa Participations II S.à r.l.</b> .....	<b>4285</b>	<b>SOCPAR, Société de Participations SAH</b> .....	<b>4286</b>
<b>Financial Trees Holding S.A.</b> .....	<b>4282</b>	<b>SOCPAR, Société de Participations SAH</b> .....	<b>4285</b>
<b>Galeo</b> .....	<b>4305</b>	<b>SOCPAR, Société de Participations SAH</b> .....	<b>4286</b>
<b>Henri GILSON SA</b> .....	<b>4287</b>	<b>Sunset Holdings S.A.</b> .....	<b>4317</b>
<b>Heralux</b> .....	<b>4310</b>	<b>Tarkett GDL S.A.</b> .....	<b>4274</b>
<b>HLG Ingénieurs-Conseils S.à r.l.</b> .....	<b>4318</b>	<b>Theisen &amp; Schmitz</b> .....	<b>4305</b>
<b>INEUMconsulting Luxembourg S.A.</b> .....	<b>4280</b>	<b>Tiger Holding S.à r.l.</b> .....	<b>4302</b>
<b>Keraz Invest S.A.</b> .....	<b>4306</b>	<b>T.K.L. Treuhand Kontor Luxemburg S.A.</b> .....	<b>4286</b>
<b>LCBA</b> .....	<b>4283</b>	<b>Transports Internationaux ROGER BOCK</b> .....	<b>4276</b>
<b>Lobster Holding S.à r.l.</b> .....	<b>4320</b>	<b>Vandelys S.A.</b> .....	<b>4274</b>
<b>Market Place Kapital Development-MKD</b> .....	<b>4319</b>		
<b>Marline Holding S.A.</b> .....	<b>4281</b>		
<b>Naja Fund SICAV-SIF</b> .....	<b>4277</b>		
<b>Natec S.A.</b> .....	<b>4285</b>		

**Vandelys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 105.268.

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

2. Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs de catégorie B comme suit:

- Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

3. Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

VANDELYS S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2009002148/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03735. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

**Tarkett GDL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.  
R.C.S. Luxembourg B 92.165.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2006, du groupe TARKETT ont été enregistrés à Diekirch et ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 Décembre 2008.

Jean-Luc Ehx.

Référence de publication: 2009002523/800019/13.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2008, réf. DSO-CX00268. - Reçu 143,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080192218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Calista Institut, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Zone Industrielle Breedewues.  
R.C.S. Luxembourg B 143.678.

STATUTS

L'an deux mille huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Cécile DESLANDES, née le 26 septembre 1970 à Le Mans Sarthe (F), demeurant à L-2425 Howald, 12, rue de la Résistance.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer, comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée unipersonnelle prend la dénomination de "CALISTA INSTITUT".

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Senningerberg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon esthétique, avec soins esthétiques et massages esthétiques.

La société a aussi pour objet l'achat et la vente de produits cosmétiques et diététiques.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement. Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-), chacune, entièrement souscrites et libérées.

Toutes ces parts ont été souscrites par Madame Cécile DESLANDES, prénommée. Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

**Art. 6.** Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille neuf.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Remarque*

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

4276

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

*Résolutions de l'associé unique*

Et à l'instant, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Cécile DESLANDES, préqualifiée.

La gérante unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et ce par sa signature individuelle.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-1259 Senningerberg, 11, Zone Industrielle Breedewues, Centre Vitalvie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DESLANDES, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008. LAC/2008/49080. Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009002450/242/88.

(080191805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Salon Le Coiffeur Bettina JUENGELS et Co, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9416 Vianden, 2C, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 100.508.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002524/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2008, réf. DSO-CX00456. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080191960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Transports Internationaux ROGER BOCK, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9378 Hoscheid, 14, Geisseck.

R.C.S. Luxembourg B 96.310.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002525/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 29 décembre 2008, réf. DSO-CX00493. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080191952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Société de Conseils, de Participations et de Gestion, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 110.370.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Alexandre Marguet  
Gérant

Référence de publication: 2009003138/1593/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Shiva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5730 Aspelt, 1, rue de Mondorf.  
R.C.S. Luxembourg B 109.550.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Fiduciaire Giloanne S.A.  
18a, rue de Mondorf  
L-5750 Frisange  
Signature

Référence de publication: 2009002545/1217/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07107. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**CIL Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5750 Frisange, 13, rue de Mondorf.  
R.C.S. Luxembourg B 45.858.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Fiduciaire Giloanne S.A.  
18a, rue de Mondorf  
L-5750 Frisange  
Signature

Référence de publication: 2009002546/1217/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07106. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Naja Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé (en liquidation).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 139.122.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of October.

Before us Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of NAJA FUND SICAV-SIF, a Luxembourg société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé governed by the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds (the 2007 Law), having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 139.122 (the Company).

The Company was incorporated on 30 May 2008, by a deed of Maître Blanche Moutrier, public notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 June 2008, number 1602.

The meeting of shareholders is presided by Marc MEYERS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Christa SIMONS, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Marleen WATTE-BOLLEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

I) The shareholders represented at the meeting (the Meeting) as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxy-holders of the shareholders represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed *ne varietur* by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders to the present meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed *ne varietur* by the parties and the acting notary.

II) That as it appears from the aforementioned attendance list, out of 129.010 (hundred twenty-nine thousand and ten) shares outstanding, 74.510 (seventy-four thousand five hundred and ten) shares are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) That the agenda of the present Meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Decision on the dissolution of the Company and the start of liquidation proceedings;
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers;
3. Ratification of the suspension of the calculation of the net asset value; and
4. Miscellaneous.

After discussion, the Meeting unanimously resolved the following decisions:

*First resolution*

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to start liquidation proceedings.

*Second resolution*

The Meeting resolves to appoint the board of directors of the Company, as liquidator pursuant to article 143 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Company Law).

The aforesaid liquidator has the most extended powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Company Law.

The liquidator shall prepare a detailed report regarding the employment of the corporate assets with any supporting accounts and documents.

The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in the process of being liquidated.

The liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Company Law, without specific authorisation therefore from a general shareholder's meeting.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to ratify the suspension of the net asset value calculation with effect as of 30 October 2008.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française:**

En l'an deux mille huit, le trente octobre.

Par-devant, Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NAJA FUND SICAV-SIF, une société anonyme luxembourgeoise ayant le statut de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé régie par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007), ayant son siège social Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.122 (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu le 30 mai 2008 par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 juin 2008, numéro 1602.

L'assemblée est présidée par Marc MEYERS, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Christa SIMONS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Marleen WATTE-BOLLEN, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I) Les actionnaires représentés à l'assemblée (l'Assemblée) ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 129.010 (cent vingt-neuf mille dix) actions actuellement en circulation, 74.510 (soixante-quatorze mille cinq cent dix) actions sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision concernant la dissolution de la Société et le commencement du processus de liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Ratification de la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire; et
4. Divers.

Après discussion, l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de commencer le processus de liquidation.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer liquidateur le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 143 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

Le liquidateur prénommé a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi sur les Sociétés.

Le liquidateur préparera un rapport détaillé relatif à l'emploi des actifs sociaux incluant tous supports comptables et tous documents.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à sa convenance, à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi sur les Sociétés, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de ratifier la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire avec effet au 30 octobre 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MEYERS, C. SIMONS, M. WATTE-BOLLEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 05 novembre 2008. Relation LAC/2008/44747. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009002734/211/124.

(080191786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**INEUMconsulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 41, Zone d'Activité Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 114.630.

---

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003084/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06688. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Red Rice Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 105.639.

---

L'an deux mil huit, le quinze octobre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „RED RICE HOLDING S.A.", avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. SPOO, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 105.639, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 2004 par le notaire instrumentant et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 mai 2005 numéro 431. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 30 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 août 2008 numéro 2087.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Giorgina TUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Fabienne PERUSINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le capital de la société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

III.- Que le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.



*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur MORWELL LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stefano De Meo, Giorgina Tucci, Fabienne Perusini, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 octobre 2008. LAC/2008/42411. Reçu € 12.- (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 19 décembre 2008. Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009002742/202/61.

(080192313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Marline Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 105.645.

L'an deux mil huit, le quinze octobre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „MARLINE HOLDING S.A.", avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. SPOO, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 105.645, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 2004 par le notaire instrumentant et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 mai 2005 numéro 444. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 30 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 août 2008 numéro 2087.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Giorgina TUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Fabienne PERUSINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le capital de la société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

III.- Que le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varetur" par les comparants.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur MORWELL LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stefano De Meo, Giorgina Tucci, Fabienne Perusini, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 octobre 2008. LAC/2008/42413. Reçu € 12.- (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sennignerberg, le 18 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009002743/202/62.

(080192306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Financial Trees Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 105.756.

L'an deux mil huit, le quinze octobre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „FINANCIAL TREES HOLDING S.A.", avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue CM. SPOO, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 105.756, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 2004 par le notaire instrumentant et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 mai 2005 numéro 487. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 30 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 août 2008 numéro 2071.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Giorgina TUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Fabienne PERUSINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le capital de la société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

III.- Que le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur MORWELL LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stefano De Meo, Giorgina Tucci, Fabienne Perusini, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 octobre 2008. LAC/2008/42412. Reçu € 12.- (douze euros)

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Senningerberg, le 18 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009002744/202/61.

(080192298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Eurostampa International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.254.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003085/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04369. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080191836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**LCBA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 129.899.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Alexandre Marguet

Gérant

Référence de publication: 2009003146/1593/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10550. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Aqualan Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.550.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003086/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00148. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Cofima I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.302.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003087/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06672. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**BUO Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 29.846.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003088/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08834. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Compagnie Privée de l'Etoile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 59.218.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003089/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08885. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**ECM Regions CZ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 113.308.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003090/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03251. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Extensa Participations II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 103.620.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003091/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03233. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Natec S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 33.445.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003092/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08814. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**SOCPAR, Société de Participations SAH, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.  
R.C.S. Luxembourg B 56.790.

Le Bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009003112/2315/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW10065. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**SOCPAR, Société de Participations SAH, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.  
R.C.S. Luxembourg B 56.790.

Le Bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009003114/2315/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW10064. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**SOCPAR, Société de Participations SAH, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 56.790.

Le Bilan au 31/12/2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009003116/2315/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW10024. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**SOCPAR, Société de Participations SAH, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 56.790.

Le Bilan au 31/12/2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009003119/2315/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW10027. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**SOCPAR, Société de Participations SAH, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 56.790.

Le Bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009003121/2315/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW10059. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**T.K.L. Treuhand Kontor Luxemburg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 89.566.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009003123/5624/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11141. - Reçu 103,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080191913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Henri GILSON SA, Société Anonyme.**  
Siège social: L-3857 Schifflange, 25, rue du Moulin.  
R.C.S. Luxembourg B 78.935.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30.12. 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003133/3366/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11065. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Aides au Développement d'Entreprises de Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 115.388.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Alexandre Marguet.

Référence de publication: 2009003141/1593/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08613. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Sagres Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 143.670.

STATUTS

L'an deux mil huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, ici représentée par Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 2 décembre 2008.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SAGRES PARTICIPATIONS S.A.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique de à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000 (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 décembre 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.



**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 16.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les 10.000 (dix mille) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ODESSA SECURITIES S.A., pré-désignée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000 (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.800,-.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Brunello DONATI, né le 26 août 1947 à Lugano, administrateur de sociétés, demeurant à Via Nogo, CH-6950 Ponte Capriasca.

2. Madame Vania BARAVINI, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3. Monsieur Thierry FLEMING, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Monsieur Thierry FLEMING, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

##### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B N°65.469.

##### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 5 décembre 2008, LAC/2008/49161. Reçu cinq cents Euros (EUR 500.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009002446/208/200.

(080191574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Embassair Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 131.087.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Alexandre Marguet.

Référence de publication: 2009003148/1593/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08619. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**P M R, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 129.898.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Alexandre Marguet

Gérant

Référence de publication: 2009003151/1593/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Century Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 119.339.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of November.

Before us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AMR Holdings SPE, LLC, a limited liability company organized under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-111, Cayman Islands, registered with the Trade and Companies Register of Codan Trust Companies, Cayman Islands, under number CT-189864 and having its actual place of business at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, The Netherlands, registered with the Commercial Register of the Netherlands Chamber of Commerce under trade register number 34292639 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on 26 November 2008

A. The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

B. The appearing party declares that it is the sole shareholder of Century Properties S.à r.l., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incor-

porated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by a deed enacted by Maître Georges d'Huart, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2078 dated 7 November 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.339 (the "Company"). The Company's articles of incorporation were amended the last time by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2098 dated 29 August 2008.

C. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To increase the Company's share capital with an amount of sixty-three thousand eight hundred forty euro (EUR 63,840.-), in order to raise it from its current amount of twenty-four million nine hundred eighty-four thousand two hundred forty euro (EUR 24,984,240.-) divided into one thousand five hundred and twenty (1,520) shares, with a nominal value of sixteen thousand four hundred thirty-seven euro (EUR 16,437.-) each, to an amount of twenty-five million forty-eight thousand eighty euro (EUR 25,048,080.-), divided into one thousand five hundred and twenty (1,520) shares, with a nominal value of sixteen thousand four hundred seventy-nine euro (EUR 16,479.-) each, by an increase of the par value of the existing shares, subject to the payment of a share premium amounting to fifty-six euro and ninety-four cents (EUR 56.94), the whole to be paid up by way of a contribution consisting of four (4) intercompany advances made by the Sole Shareholder to the Company (i) on 24 April 2008 in the amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000), which corresponds to fifteen thousand eight hundred thirty-two euro and eighty-one cents (EUR 15,832.81) after conversion following the exchange rate per 24 April 2008 of EUR 1 being equal to USD 1.579, (ii) on 12 June 2008 in the amount of thirty thousand US dollars (USD 30,000), which corresponds to nineteen thousand four hundred seventy-four euro and twenty cents (EUR 19,474.20) after conversion following the exchange rate per 12 June 2008 of EUR 1 being equal to USD 1.5405, (iii) on 5 August 2008 in the amount of twenty thousand seven hundred twenty-five euro and twenty cents (EUR 20,725.20), and respectively (iv) on 14 November 2008 in the amount of ten thousand US dollars (USD 10,000), which corresponds to seven thousand eight hundred sixty-four euro and seventy-three cents (EUR 7,864.73) after conversion following the exchange rate per 14 November 2008 of EUR 1 being equal to USD 1.2715, totalling sixty-three thousand eight hundred ninety-six euro and ninety-four cents (EUR 63,896.94) (the "Contribution").

2. To accept the subscription and the payment of the increase in capital and of the share premium by the Sole Shareholder by way of the Contribution.

3. To amend article 8 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) and 2).

4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital with an amount of sixty-three thousand eight hundred forty euro (EUR 63,840.-), in order to raise it from its current amount of twenty-four million nine hundred eighty-four thousand two hundred forty euro (EUR 24,984,240.-) divided into one thousand five hundred and twenty (1,520) shares, with a nominal value of sixteen thousand four hundred thirty-seven euro (EUR 16,437.-) each, to an amount of twenty-five million forty-eight thousand eighty euro (EUR 25,048,080.-), divided into one thousand five hundred and twenty (1,520) shares, with a nominal value of sixteen thousand four hundred seventy-nine euro (EUR 16,479.-) each, by an increase of the par value of the existing shares, subject to the payment of a share premium amounting to fifty-six euro and ninety-four cents (EUR 56.94), the whole to be paid up by way of the Contribution.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to accept the subscription and the payment of the increase in capital and of the share premium by the Sole Shareholder by way of the Contribution.

#### *Contributor's Intervention - Subscription -Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, prenamed, here represented as stated above, declaring to subscribe to the increase in capital in the amount of sixty-three thousand eight hundred forty euro (EUR 63,840.-) and to pay the share premium amounting to fifty-six euro and ninety-four cents (EUR 56.94).

The capital increase and the share premium have been fully paid by way of the Contribution.

#### *Evaluation*

The net value of the Contribution is sixty-three thousand eight hundred ninety-six euro and ninety-four cents (EUR 63,896.94). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 26 November 2008, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it for registration.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to amend article 8 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at twenty-five million forty-eight thousand eighty euro (EUR 25,048,080.-), divided into one thousand five hundred and twenty (1,520) shares, with a nominal value of sixteen thousand four hundred seventy-nine euro (EUR 16,479.-) each."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,550.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxy holder known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*A comparu:*

AMR Holdings SPE, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Caïman KY1-111, Iles Caïman, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Codan Trust Company (Cayman) Limited sous le numéro CT-189864, et ayant son lieu d'exploitation effective à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre des sociétés de la chambre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 34292639 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Maître Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration donnée le 26 novembre 2008.

A. La procuration signée "ne varietur" par les parties comparantes et par le notaire soussigné devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

B. Le comparant déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Century Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg par acte notarié devant Maître Georges d'Huart, notaire résidant à Pétange, Grand Duché de Luxembourg, en date du 7 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2078 en date du 7 novembre 2006 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.339 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en date du 6 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2098 en date du 29 août 2008.

C. Le comparant, dûment représenté, reconnaissant être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-trois mille huit cent quarante euro (EUR 63.840,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante euro (EUR 24.984.240,-) divisé en mille cinq cent vingt (1.520) parts sociales ayant une valeur nominale de seize mille quatre cent trente-sept euro (EUR 16.437) chacune, par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes, à un capital social d'un montant de vingt-cinq millions quarante-huit mille quatre-vingts euro (EUR 25.048.080,-) divisé en mille cinq cent vingt (1.520) parts sociales ayant une valeur nominale de seize mille quatre cent soixante dix-neuf euro (EUR 16.479,-) chacune, sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de cinquante-six euro et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 56,94), l'intégralité des parts sociales étant souscrite au moyen d'un apport se composant de quatre avances intra-groupe de l'Associé Unique à la Société (i) le 24 avril 2008 d'un montant de vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000,-) correspondant à quinze mille huit cent trente-deux euro et quatre-vingt-un cents (EUR 15.832,81) après conversion suivant le taux de change du 24 avril 2008 d'un euro étant équivalant à 1,579 USD, (ii) le 12 juin 2008 d'un montant de trente mille US dollars (USD 30.000,-) correspondant à dix-neuf mille quatre cent soixante-quatorze euro et vingt cents (EUR 19.474,20) après conversion suivant le taux de change du 12 juin 2008 d'un euro étant

équivalant à 1,5405 USD, (iii) le 5 août 2008 d'un montant de vingt mille sept cent vingt-cinq euro et vingt cents (EUR 20.725,20), et respectivement (iv) le 14 novembre 2008 d'un montant de dix mille US dollars (USD 10.000,-) correspondant à sept mille huit cent soixante-quatre euro et soixante-treize cents (EUR 7.864,73) après conversion suivant le taux de change du 14 novembre 2008 d'un euro étant équivalant à 1,2715 USD, s'élevant au total à soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-seize euro et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 63.896,94) (l'"Apport").

2. Acceptation de la souscription et du paiement de l'augmentation de capital et de la prime d'émission par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

3. Modification de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) et 2).

4. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-trois mille huit cent quarante euro (EUR 63.840,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante euro (EUR 24.984.240,-) divisé en mille cinq cent vingt (1.520) parts sociales ayant une valeur nominale de seize mille quatre cent trente-sept euro (EUR 16.437) chacune, par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes, à un capital social d'un montant de vingt-cinq millions quarante-huit mille quatre-vingts euro (EUR 25.048.080,-) divisé en mille cinq cent vingt (1.520) parts sociales ayant une valeur nominale de seize mille quatre cent soixante dix-neuf euro (EUR 16.479,-) chacune, sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de cinquante-six euro et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 56,94), l'intégralité des parts sociales étant souscrites au moyen de l'Apport.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et le paiement de l'augmentation de capital et de la prime d'émission par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

#### *Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite aux présentes l'Associé Unique, prémentionné, ici représenté comme mentionné ci-dessus, qui déclare souscrire à l'augmentation de capital d'un montant de soixante-trois mille huit cent quarante euro (EUR 63.840,-) et payer la prime d'émission d'un montant de cinquante-six euro quatre-vingt-quatorze cents (EUR 56,94).

L'augmentation de capital a été souscrite et la prime d'émission payée en intégralité au moyen de l'Apport.

#### *Evaluation*

La valeur nette de cet Apport est de soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-seize euro et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 63.896,94). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'Apport en date du 26 novembre 2008, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement avec celui-ci.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

" **Art. 8. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq millions quarante-huit mille quatre-vingts euro (EUR 25.048.080,-), divisé en mille cinq cent vingt (1.520) parts sociales ayant une valeur nominale de seize mille quatre cent soixante dix-neuf euro (EUR 16.479,-) chacune."

#### *Evaluation des frais*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à 1.550,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et lieu de résidence, cette personne a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KOCH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48593. Reçu € 319,48.- (trois cent dix-neuf euros quarante-huit cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009002089/206/189.

(080191394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

**Business Office Services International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.674.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight on the ninth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Waterside Financial Services Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Skelton building, Main Street, PO Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The aforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founder declare to organize.

**Name, Duration, Registered office, Purpose**

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name "Business Office Services International S.A.".

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Company's object is to provide all services relating to the rent of office spaces. It can rent equipped or non equipped buildings, meeting rooms, assist and provide logistic services for conferences, seminars, receptions and also generally exercise any real estate activity, except trading and real estate agent.

It can provide services relating to technology, computers, archives, garages, phone, fax, multimedia materials, manage internet site, as well as provide all linked administrative matters. It can provide services in the fields of market, marketing, statistic studies for its clients.

The Company can also to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit.

The Company can perform all commercial, financial, civil, movable or immovable operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

### Corporate capital, Shares

**Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 51.350 (fifty one thousand three hundred fifty euro), represented by 51.350 (fifty one thousand three hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

### Management - Supervision

**Art. 6.** The Company is managed by a board of directors, composed of at least three members in the case where the Company has more than one shareholder. Otherwise, one sole director can exercise alone the powers devolved to the board of directors.

They can be shareholders or not, and are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time. The directors shall hold office until their successor is elected.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all the meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

The board of directors is convened by the Chairman as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if fifty percent (50%) of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Directors is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Directors shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The deliberations of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Chairman, or if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. Any copy or excerpt of such minutes shall be signed by the chairman or two directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant withdrawal with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by one Director in case of one sole shareholder and one sole Director, and otherwise by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.



**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

### **Shareholders' meetings**

**Art. 10.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify any acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing ten percent (10%) of the Company's share capital. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 11.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday of June at 10 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by laws shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

General meetings of shareholders may also be held by conference call or video-conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 12.** A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders.

### **Business year, Allocation of profits**

**Art. 13.** The Company's business year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 14.** After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 15.** The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 16.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

### *Transitory measures*

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2009.

### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed by Waterside Financial Services Limited for all the 51,350 shares.

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 51,350 (fifty one thousand three hundred fifty euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

*Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about EUR 2,000.- (two thousand euro).

*Extraordinary general meeting*

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

*First resolution*

The number of Director is set at three and that of the auditors at one.

*Second resolution*

The following are appointed Director:

- 1.- Mrs Françoise De Jongh, with professional address at 7A rue Stümper, L-2557 Luxembourg,
2. Mrs Catherine Baudhuin, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
3. Mrs Yannick Poos, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at 31 December, 2013.

In accordance with article seven of the bylaws, the Company shall be bound by the joint signature of two directors.

*Third resolution*

Is elected as auditor:

Fiduciaire Probitas S.à r.l., a company having its registered office at 146 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at 31 December, 2013.

*Fourth resolution*

The address of the Company is fixed at L-2557 Luxembourg, 7A rue Stümper.

*Prevailing language*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, whom is known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Waterside Financial Services Limited, une société du droit des British Virgin Islands, ayant son siège social Skelton building, Main Street, PO Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination, Durée, Siège social, Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "Business Office Services International S.A.".

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet la prestation de tous services en relation avec la location de bureaux. Elle pourra procéder à la location de tous locaux meublés ou non meublés à usage de bureaux, salle de réunions, assistance et logistique pour séminaires, conférences, réceptions et banquets et faire généralement toutes opérations immobilières, à l'exception de marchands de biens et d'agents immobiliers.

Elle pourra également procéder à l'installation et à la location d'ordinateurs, d'archives, de garages, de services téléphoniques, telefax, d'exploitation multimédia, de gestion de site internet et de toute aide administrative.

La société pourra effectuer des recherches commerciales, des études statistiques et marketing pour le compte de ses clients.

La société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.

La société pourra en outre réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social pouvant faire obstacle à l'activité normale de la Société à son siège sont imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

### Capital social, Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 51.350 (cinquante et un mille trois cent cinquante euros), représenté par 51.350 (cinquante et un mille trois cent cinquante) actions de EUR 1 (un euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### Administration, Surveillance

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins si elle compte plusieurs actionnaires. Sinon, un administrateur unique pourra exercer les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Ils peuvent être actionnaires ou non, et sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration doit choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas

requis pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télex, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si cinquante pourcents (50%) des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité, le président n'aura pas voix prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux administrateurs présents à la réunion. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux administrateurs.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée soit par son administrateur unique en cas d'actionnaire unique, soit par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

### Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcents (10%) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> lundi de juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 11.** Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

### **Année sociale, Repartition des bénéfices**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 15.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 16.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit entièrement par Waterside Financial Services Limited, pour les 51.350 actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 51.350 (cinquante et un mille trois cent cinquante euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000.- (deux mille euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont nommé aux fonctions d'administrateurs

- 1.- Mme Françoise De Jongh, avec adresse professionnelle au 7A rue Stümper, L-2557 Luxembourg,
- 2.- Mme Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- 3.- Mme Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Conformément à l'article 7 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux de ses administrateurs.

*Troisième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

Fiduciaire Probitas S.à r.l., avec siège social 146 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la Société est fixée à L-2557 Luxembourg, 7a rue Stümper.

*Version prépondérante*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49799. Reçu deux cent cinquante-six euros soixante-quinze cents (0,50% = 256,75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009002452/242/377.

(080191725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Tiger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.414.

In the year two thousand eight, on the seventh of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on June 26, 2006, the articles of association have been amended for the last time by deed enacted on January 29, 2008, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 117 414.

The meeting is presided by Mrs. Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the corporate capital by an amount of 17,115.- USD (seventeen thousand one hundred fifteen United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 129,920.- USD (one hundred twenty nine thousand nine hundred twenty United States Dollars) to 147,035.- USD (one hundred forty seven thousand thirty five United States Dollars) by the issue of 489 (four hundred eighty nine) class C new redeemable shares of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

2. Amendment of article 8.1, second paragraph of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 17,115.- USD (seventeen thousand one hundred fifteen United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 129,920.- USD (one hundred twenty nine thousand nine hundred twenty United States Dollars) to 147,035.- USD (one hundred forty seven thousand thirty five United States Dollars) by the issue of 489 (four hundred eighty nine) class C new redeemable shares of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.

*Second resolution*

The shareholders, after having stated that one of the shareholders has surrendered his preferential subscription right in relation to the new redeemable shares, resolve to accept the subscription of the 489 (four hundred eighty nine) new redeemable shares as follows:

Shareholder Name	Class C shares
Tiger Global Private Investment Partners III, L.P. (hereafter "Tiger PIP III") . . . . .	467
Lee Fixel . . . . .	11
Feroz Dewan . . . . .	11
Totals: . . . . .	489

*Intervention - Subscription - Payment*

\* Tiger PIP III, a Cayman Islands limited partnership, acting through its general partner Tiger Global PIP Performance III, L.P., acting through its general partner Tiger Global PIP Management III, Ltd., all having their registered office at c/o Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands

\* Lee Fixel, company director, with professional address at 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

\* Feroz Dewan, company director, with professional address at 101 Park Avenue, 48<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10178, USA.

Here represented by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of proxies;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Shareholder Name	Class C shares	USD
Tiger PIP III . . . . .	467	16,345.-
Lee Fixel . . . . .	11	385.-
Feroz Dewan . . . . .	11	385.-
Totals: . . . . .	489	17,115.-

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 17,115.- USD (seventeen thousand one hundred fifteen United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

*Third resolution*

The meeting decides to amend article 8.1, second paragraph of the articles of association as follows:

"The Company's capital is set at 147,035.- USD (one hundred forty seven thousand thirty five United States Dollars) represented by 2,034 (two thousand thirty four) redeemable shares of class A, 1,390 (one thousand three hundred ninety) redeemable shares of class B and 777 (seven hundred seventy seven) redeemable shares of class C, of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sept octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 26 juin 2006, dont

les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 29 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 117 414.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 17.115,- USD (dix sept mille cent quinze Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 129.920,- USD (cent vingt neuf mille neuf cent vingt Dollars US) à 147.035,- USD (cent quarante sept mille trente cinq Dollars US) par l'émission de 489 (quatre cent quatre vingt neuf) nouvelles parts sociales rachetables de classe C d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2. Modification de l'article 8.1., deuxième alinéa des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 17.115,- USD (dix sept mille cent quinze Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 129.920,- USD (cent vingt neuf mille neuf cent vingt Dollars US) à 147.035,- USD (cent quarante sept mille trente cinq Dollars US) par l'émission de 489 (quatre cent quatre vingt neuf) nouvelles parts sociales rachetables de classe C d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.

*Deuxième résolution*

Après avoir pris acte du fait qu'un des actionnaires existants a renoncé à son droit préférentiel de souscription concernant les nouvelles parts sociales rachetables, l'assemblée décide d'admettre à la souscription les 489 (quatre cent quatre vingt neuf) nouvelles parts sociales rachetables comme suit:

Nom des associés	Parts sociales de classe C
Tiger Global Private Investment Partners III, L.P. (ci-après "Tiger PIP III") . . . . .	467
Lee Fixel . . . . .	11
Feroz Dewan . . . . .	11
Total: . . . . .	489

*Intervention - Souscription - Paiement*

\* Tiger PIP III, un "Limited Partnership" de droit des Iles Cayman, représenté par son "general partner" Tiger Global PIP Performance III, L.P., représenté par son "general partner" Tiger Global PIP Management III, Ltd., ayant tous leur siège social à c/o Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman

\* Lee Fixel, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

\* Feroz Dewan, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA.

Représentés par Maître Catherine Dessoy, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, suivant des procurations,

ont déclaré souscrire 489 (quatre cent quatre vingt neuf) nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Nom des associés	Parts sociales de classe C	USD
Tiger PIP III . . . . .	467	16,345.-
Lee Fixel . . . . .	11	385.-
Feroz Dewan . . . . .	11	385.-
Total: . . . . .	489	17,115.-



de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 17.115,- USD (dix sept mille cent quinze Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 8.1, deuxième alinéa des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à 147.035.- USD (cent quarante sept mille trente cinq Dollars US) représenté par 2.034 (deux mille trente quatre) parts sociales rachetables de classe A, 1.390 (mille trois cent quatre vingt dix) parts sociales rachetables de classe B et 777 (sept cent soixante dix sept) parts sociales rachetables de classe C."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41246. Reçu à 0,50%: soixante-deux euros soixante-dix-huit cents (62,78.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 OCT. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009002481/211/159.

(080192432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Galeo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 129.900.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Alexandre Marguet

*Gérant*

Référence de publication: 2009003154/1593/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10542. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080191718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Theisen & Schmitz, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 31, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.233.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert Theisen.

Référence de publication: 2009003156/6766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10969. - Reçu 103,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080191648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Keraz Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 143.673.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"PROCEDIA S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;

ici représentée par:

Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON, juriste, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

agissant en sa qualité de gérant de la prédite société avec pouvoir de signature individuelle.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "KERAZ INVEST S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois mille cent (3'100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes

à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en mai 2010.

### *Souscription et libération*

Toutes les trois mille cent (3'100) actions ont été souscrites par la société "PROCEDIA S.à r.l.", pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille huit cents euros.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique, conformément à l'article 51 de loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006:

Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON, juriste, né à Nancy (France), le 04 février 1969, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société "MARBLEDEAL LIMITED", une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, GB-Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2013.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-dites qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. ROSSIGNOL-BURGOS LEON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 09 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14984. Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000 à 0.5%= 155,- €.

*Le Receveur ff. (signé): N. BOICA.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009002453/239/215.

(080191647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

### **Heralux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 25.868.

L'an deux mille huit, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HERALUX", ayant son siège social à Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 25868, constituée suivant acte notarié en date du 29 avril 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 230 du 31 août 1987. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 689 du 4 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hervé MONIN, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Concetta ALIBRANDI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Valérie COQUILLE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1) Modification de l'article 3. Objet, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches, à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la gestion de toutes sociétés ou entreprises de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet social identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations financières, commerciales, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-avant ou à tout autre objet similaire ou connexe.

2) Modification de l'article 4 des statuts.

Adoption d'une durée illimitée pour la société.

3) Augmentation du capital social à concurrence de deux millions deux cent cinquante mille euros (2.250.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000.- EUR) à un montant de trois millions cinq cent mille euros (3.500.000.- EUR) sans émission d'action nouvelle, mais par augmentation de la valeur nominale pour la passer de vingt-cinq euros (25.- EUR) à soixante-dix euros (70.- EUR) par action, moyennant versement en espèces.

4) Souscription et libération proportionnelle à la participation de chaque actionnaire.

5) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

6) Modification du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 8. 5<sup>ème</sup> alinéa.** Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme ou télex ou par e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

7) Modification du 8<sup>ème</sup> alinéa de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 8. 8<sup>ème</sup> alinéa.** En cas d'urgence le Conseil d'Administration pourra approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télex, par télégramme ou par e-mail en un ou plusieurs documents, pour autant que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs.

8) Modification du dernier alinéa de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, Dernier alinéa.** Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par le dirigeant agréé.

9) Suppression du troisième alinéa de l'article 10 des statuts.

10) Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 11.** Aucun contrat ou autre transaction entre la société et toute autre firme ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou Fondés de Pouvoirs de la société seront intéressés ou seront Administrateur, Associé, Fondé de Pouvoirs ou employé de cette société ou Firme. Un Administrateur ou Fondé de Pouvoir de la société qui remplira en même temps les fonctions d'Administrateur, Associé, Fondé de Pouvoir ou employé d'une autre société ou Firme avec laquelle la société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou Firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes questions relatives à un tel contrat ou opération.

11) Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s) qui sont nommés par l'assemblée générale, pour une durée qui n'excède pas six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

12) Suppression de l'article 14 des statuts et renumérotation des articles subséquents.

13) Suppression de la phrase suivante dans le premier alinéa de l'article 16 des statuts:

"et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-huit."

14) Modification du dernier alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 18. dernier alinéa.** Les copies ou extraits de ces procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs ou par le dirigeant agréé.

15) Suppression de la phrase suivante dans l'article 19 des statuts.

"à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 1987."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 3.** "La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches, à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la gestion de toutes sociétés ou entreprises de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet social identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations financières, commerciales, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-avant ou à tout autre objet similaire ou connexe."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'adopter une durée illimitée pour la société.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** "La société est constituée pour une durée illimitée."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions deux cent cinquante mille euros (2.250.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000.- EUR) à un montant de trois millions cinq cent mille euros (3.500.000.- EUR) sans émission d'action nouvelle, mais par augmentation de la valeur nominale pour la passer de vingt-cinq euros (25.- EUR) à soixante-dix euros (70.- EUR) par action, moyennant versement en numéraire.

#### *Souscription et libération de l'augmentation de capital*

L'augmentation de capital est entièrement libérée en numéraire par les actionnaires actuels, de sorte que la somme deux millions deux cent cinquante mille euros (2.250.000.- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Quatrième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** "Le capital social est fixé à trois millions cinq cent mille euros (3.500.000.- EUR) divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de soixante-dix euros (EUR 70.-) par action, entièrement libérées."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le cinquième alinéa de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 8. (cinquième alinéa).** "Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme ou télex ou par e-mail un autre administrateur comme son mandataire."

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le huitième alinéa de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 8. (huitième alinéa).** "En cas d'urgence le Conseil d'Administration pourra approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télex, par télégramme ou par e-mail en un ou plusieurs documents, pour autant que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs."

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 9. (dernier alinéa).** "Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par le dirigeant agréé."

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le troisième alinéa de l'article 10 des statuts.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 11.** "Aucun contrat ou autre transaction entre la société et toute autre firme ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou Fondés de Pouvoirs de la société seront intéressés ou seront Administrateur, Associé, Fondé de Pouvoirs ou employé de cette société ou Firme. Un Administrateur ou Fondé de Pouvoir de la société qui remplira en même temps les fonctions d'Administrateur, Associé, Fondé de Pouvoir ou employé d'une autre société ou Firme avec laquelle la société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou Firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes questions relatives à un tel contrat ou opération."

#### *Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 13.** "La société est surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s) qui sont nommés par l'assemblée générale, pour une durée qui n'excède pas six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif."

#### *Onzième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 14 des statuts et de renuméroter les articles subséquents.

#### *Douzième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer de la phrase suivante dans le premier alinéa de l'article 16 (nouvellement article 15) des statuts "et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-huit."

#### *Treizième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article 18 (nouvellement article 17) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 18. (nouvellement article 17) dernier alinéa.** "Les copies ou extraits de ces procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs ou par le dirigeant agréé."

#### *Quatorzième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la phrase suivante dans l'article 19 (nouvellement article 18) des statuts. "à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 1987."



Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ seize mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. MONIN, C. ALIBRANDI, V. COQUILLE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14994. Reçu onze mille deux cent cinquante Euros (2.250.000 à 0,5% = 11.250.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009002488/239/171.

(080192392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**AXA Mezzanine II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 138.458.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AXA Mezzanine II S.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque adopting the form of a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Société et Associations number 1294 of 28 May 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-138.458, and whose articles of association have last been amended on 12 December 2008, pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Société et Associations (the "Company"),

the meeting is declared open at 06.00 p.m. with Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Christophe JOLK, lawyer, residing in Luxembourg,

the meeting elected as scrutineer Mr Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing in Luxembourg,

the board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1 To acknowledge the redemption by the Company, in accordance with article 8 of the Company's articles of association, on 20 August 2008, of eighteen thousand one hundred twenty-eight (18,128) Class A Series 1 shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each and seventeen thousand eight hundred eighty-nine (17,889) Class A Series 2 shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, for a total redemption price of two million four hundred four thousand one hundred eight euro and fifty-four cent (EUR 2,404,108.54);

2 To acknowledge the repurchase by the Company, on the 29 September 2008, of three thousand one hundred (3,100) Class A Series 1 shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, for a total redemption price of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-);

3 To acknowledge the redemption by the Company, in accordance with article 8 of the Company's articles of association, on 21 October 2008, of three thousand nine hundred sixty-two point nine (3,962.9) Class A Series 1 shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, and one thousand eight hundred forty-six (1,846) Class A Series 2 shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each in the Company for a total redemption price of one million two hundred ninety-four thousand one hundred euro and fifty cents (EUR 1,294,100.50);

4 To reduce the corporate capital by an amount of four hundred forty-nine thousand two hundred fifty-nine euro (EUR 449,259.-) so as to reduce it from its present amount of two million one hundred thirty-four thousand one hundred forty-nine euro (EUR 2,134,149.-) represented by one hundred forty-two thousand three hundred eleven point nine (142,311.9) Class A Series 1 shares and seventy-one thousand one hundred three (71,103) Class A Series 2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) per share to one million six hundred eighty-four thousand eight hundred ninety euro

(EUR 1,684,890.-) represented by one hundred seventeen thousand one hundred twenty-one (117,121) Class A Series 1 shares and fifty-one thousand three hundred sixty-eight (51,368) Class A Series 2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) per share, by cancellation of twenty-five thousand one hundred ninety point nine (25,190.9) Class A Series 1 shares and nineteen thousand seven hundred thirty-five (19,735) Class A Series 2 shares previously redeemed or repurchased by the Company;

5 To amend article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above capital reduction;

6 To confer full powers to the directors of the Company, acting individually, to implement the resolutions to be adopted under the foregoing items of the agenda;

7 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the members of the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) It appears from said attendance list that the whole corporate capital was present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to the meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) The meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting RESOLVED to acknowledge the redemption by the Company, in accordance with article 8 of the Company's articles of association, on 20 August 2008, of eighteen thousand one hundred twenty-eight (18,128) Class A Series 1 shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each and seventeen thousand eight hundred eighty-nine (17,889) Class A Series 2 shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, for a total redemption price of two million four hundred four thousand one hundred eight euro and fifty-four cents (EUR 2,404,108.54).

*Second resolution*

The general meeting RESOLVED to acknowledge the repurchase by the Company, on the 29 September 2008, of three thousand one hundred (3,100) Class A Series 1 shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, for a total redemption price of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

*Third resolution*

The general meeting RESOLVED to acknowledge the redemption by the Company, in accordance with article 8 of the Company's articles of association, on 21 October 2008, of three thousand nine hundred sixty-two point nine (3,962.9) Class A Series 1 shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, and one thousand eight hundred forty-six (1,846) Class A Series 2 shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each in the Company for a total redemption price of one million two hundred ninety-four thousand one hundred euro and fifty cents (EUR 1,294,100.50).

*Fourth resolution*

The general meeting RESOLVED to consequently reduce the corporate capital by an amount of four hundred forty-nine thousand two hundred fifty-nine euro (EUR 449,259.-) so as to reduce it from its present amount of two million one hundred thirty-four thousand one hundred forty-nine euro (EUR 2,134,149.-) represented by one hundred forty-two thousand three hundred eleven point nine (142,311.9) Class A Series 1 shares and seventy-one thousand one hundred three (71,103) Class A Series 2 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) per share, to one million six hundred eighty-four thousand eight hundred ninety euro (EUR 1,684,890.-) represented by one hundred seventeen thousand one hundred twenty-one (117,121) Class A Series 1 shares and fifty-one thousand three hundred sixty-eight (51,368) Class A Series 2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) per share, by cancellation of twenty-five thousand one hundred ninety point nine (25,190.9) Class A Series 1 shares and nineteen thousand seven hundred thirty-five (19,735) Class A Series 2 shares previously redeemed or repurchased by the Company.

*Fifth resolution*

The general meeting RESOLVED to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. As a consequence, article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at one million six hundred eighty-four thousand eight hundred ninety euro (EUR 1,684,890.-) divided into one hundred seventeen-thousand one hundred twenty-one

(117,121) Class A Series 1 shares and fifty-one thousand three hundred sixty-eight (51,368) Class A Series 2 shares. Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up."

*Sixth resolution*

The general meeting RESOLVED to grant full powers to the directors of the Company, acting individually, with power of substitution, to take all required actions to implement, to the extent necessary, the above capital reduction and in particular to amend the shareholders' register.

No further item being on the agenda of the meeting, the chairman then closed the meeting at 06.30 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AXA Mezzanine II S.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 6 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations sous le numéro 1294 du 28 mai 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-138.458 et dont les statuts ont été ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 12 décembre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Christophe JOLK, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour:*

1 Constatation du rachat par la Société en date du 20 août 2008, conformément à l'article 8 des statuts de la Société, de dix-huit mille cent vingt-huit (18.128) actions de Catégorie A Série 1, avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et dix-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf (17.889) actions de Catégorie A Série 2, avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, pour un prix de rachat total de deux millions quatre cent quatre mille cent huit euros et cinquante-quatre cents (EUR 2.404.108,54);

2 Constatation du rachat par la Société en date du 29 septembre 2008 de trois mille cent (3.100) actions de Catégorie A Série 1, avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, pour un prix de rachat total de trente et un mille euros (EUR 31.000,-);

3 Constatation du rachat par la Société en date du 21 octobre 2008, conformément à l'article 8 des statuts de la Société, de trois mille neuf cent soixante-deux virgule neuf (3.962,9) actions de Catégorie A Série 1, avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et mille huit cent quarante-six (1.846) actions de Catégorie A Série 2, avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, pour un prix de rachat total d'un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent euros et cinquante cents (EUR 1.294.100,50);

4 Réduction du capital social à concurrence de quatre cent quarante-neuf mille deux cent cinquante-neuf euros (EUR 449.259,-) pour le réduire de son montant actuel de deux millions cent trente-quatre mille cent quarante-neuf euros (EUR 2.134.149,-), représenté par cent quarante-deux mille trois cent onze virgule neuf (142.311,9) actions de Catégorie A Série 1 et soixante et onze mille cent trois (71.103) actions de Catégorie A Série 2, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à un million six cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.684.890,-) représenté par cent dix-sept mille cent vingt et une (117.121) actions de Catégorie A Série 1 et cinquante et un mille trois cent soixante-huit (51.368) actions de Catégorie A Série 2, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par annulation des vingt-cinq mille cent quatre-vingt-dix virgule neuf (25.190,9) actions de Catégorie A Série 1 et des dix-neuf mille sept cent trente-cinq (19.735) actions de Catégorie A Série 2 précédemment rachetées par la Société;

5 Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ci-dessus;

6 Délégation de pouvoirs aux administrateurs de la Société, agissant individuellement, pour mettre en œuvre les résolutions à adopter sous les points précédents de l'ordre du jour;

## 7 Divers.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, resteront pareillement annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social était présent ou représenté à l'assemblée et tous les actionnaires présentés ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Par conséquent, l'assemblée est régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée a pris, après délibération, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale a DÉCIDÉE de constater le rachat par la Société en date du 20 août 2008, conformément à l'article 8 des statuts de la Société, de dix-huit mille cent vingt-huit (18.128) actions de Catégorie A Série 1, avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et dix-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf (17.889) actions de Catégorie A Série 2 avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, pour un prix de rachat total de deux millions quatre cent quatre mille cent huit euros et cinquante-quatre cents (EUR 2.404.108,54).

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a DÉCIDÉE de constater le rachat par la Société en date du 29 septembre 2008 de trois mille cent (3.100) actions de Catégorie A Série 1 avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune pour un prix de rachat total de trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale a DÉCIDÉE de reconnaître le rachat par la Société en date du 21 octobre 2008, conformément à l'article 8 des statuts de la Société, de trois mille neuf cent soixante-deux virgule neuf (3.962,9) actions de Catégorie A Série 1 avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et mille huit cent quarante-six (1.846) actions de Catégorie A Série 2 avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, pour un prix de rachat total d'un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent euros et cinquante cents (EUR 1.294.100,50).

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale a DÉCIDÉE de réduire en conséquence le capital social à concurrence de quatre cent quarante-neuf mille deux cent cinquante-neuf euros (EUR 449.259,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cent trente-quatre mille cent quarante-neuf euros (EUR 2.134.149,-) représenté par cent quarante-deux mille trois cent onze virgule neuf (142.311,9) actions de Catégorie A Série 1 et soixante et onze mille cent trois (71.103) actions de Catégorie A Série 2, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à un million six cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.684.890,-) représenté par cent dix-sept mille cent vingt et une (117.121) actions de Catégorie A Série 1 et cinquante et un mille trois cent soixante-huit (51.368) actions de Catégorie A Série 2, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par annulation des vingt-cinq mille cent quatre-vingt-dix virgule neuf (25.190,9) actions de Catégorie A Série 1 et des dix-neuf mille sept cent trente-cinq (19.735) actions de Catégorie A Série 2 précédemment rachetées par la Société.

### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale a DÉCIDÉE de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus. L'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 5. Capital social (premier alinéa).** "Le capital émis de la Société est fixé à un million six cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.684.890,-) représenté par cent dix-sept mille cent vingt et une (117.121) actions de Catégorie A Série 1 et cinquante et un mille trois cent soixante-huit (51.368) actions de Catégorie A Série 2. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée."

### *Sixième résolution*

L'assemblée générale a DÉCIDÉE de déléguer tous pouvoirs aux administrateurs de la Société, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution pour prendre toute mesure afin de mettre en œuvre la réduction de capital ci-dessus et en particulier de mettre à jour le registre des actionnaires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président a clôturé la séance à 18.30 heures.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, C. JOLK, P.A. LECHANTRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15405. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009002489/239/215.

(080192383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

### **Sunset Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.208.

L'an deux mil huit, le vingt-quatre novembre.

Par -devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise dénommée "SUNSET HOLDINGS S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, BVD du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 87 208.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT en date du 8 Avril 2002 publié au mémorial C numéro 1088 du 16 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par M. Dominique AUDIA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bd Prince Henri.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mme Sara PERNET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bd Prince Henri.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Sandro CAPUZZO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bd Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront partiellement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les 5.544.266 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Décision de mise en liquidation de la société;
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- Décharge donnée aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat;
- Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommée liquidateur, la société "coPROcess S.A.", avec siège social au 7, rue Adolphe Klein à L-5653 Mondorf-les-Bains.

Le liquidateur prénommé à la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future aux administrateurs en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à approximativement EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signés avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: D. AUDIA, S. CAPUZZO, S. PERNET, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 26 novembre 2008. LAC/2008/47579. Reçu douze Euros (EUR 12.-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009002737/208/68.

(080191646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**HLG Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8395 Septfontaines, 8, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 88.631.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Fiduciaire Giloanne S.A.

18a, rue de Mondorf

L-5750 Frisange

Signature

Référence de publication: 2009002543/1217/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07109. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Nouvelle Société Quai 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 14, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 50.177.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Fiduciaire Giloanne S.A.

18a, rue de Mondorf

L-5750 Frisange

Signature

Référence de publication: 2009002544/1217/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07108. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Market Place Kapital Development-MKD, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.179.

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Market Place Kapital Development - MKD" (ci-après la "Société"), une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62179, constituée suivant acte notarié en date du 26 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 mars 1998, numéro 192. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 9 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 novembre 2000, numéro 854.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Rodolphe MOUTON, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Monsieur François-Xavier LANES, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit Madame Alexandra PIZZO, maître en droit, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer liquidateur "DMS et Associés", une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46477.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements; distribuer des avances sur boni de liquidation.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. MOUTON, F.X. LANES, A. PIZZO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 12 décembre 2008. Relation: EAC/ 2008/15196. Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009002735/239/63.

(080191703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Lobster Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.812.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.680.

*Extract of the resolutions taken at the Board Meeting held on December 9th, 2008*

The registered office of Lobster Holding Sàrl is transferred from its current address to 12F, rue Guillaume KROLL, L-1882 Luxembourg.

It has been decided to modify the professional address of the following Managers:

- Mr Philippe STANKO, category A Manager, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- Mrs Corinne BITTERLICH, category A Manager, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion des membres du Conseil de Gérance tenue en date du 9 décembre 2008*

Le siège social est transféré au 12F, rue Guillaume KROLL, L-1882 Luxembourg.

Les adresses professionnelles des gérants suivants ont été modifiés comme suit:

- Monsieur Philippe STANKO, Gérant A, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- Madame Corinne BITTERLICH, Gérant A, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Lobster Holding Sàrl

Signatures

Référence de publication: 2009002145/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08919. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

**Société Hippique Casino 2000 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 40.832.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009002542/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2008, réf. DSO-CX00454. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080191869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.